

RECOMMANDATIONS POUR LA RANDONNEE SUR LA ROUTE :

ORDRE DE MARCHÉ DU GROUPE

MARCHER A GAUCHE

Obligatoire :
Pour une personne isolée et pour un groupe non organisé.

Possible :
Pour un groupe organisé si en colonne par un



MARCHER A DROITE

Obligatoire :
Pour un groupe qui n'est pas en colonne par un.

Veiller à laisser libre au moins toute la partie gauche de la chaussée.

**LE GROUPE EST CONSIDERE
COMME UN VÉHICULE**

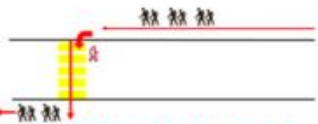


TRAVERSER LA ROUTE :

Avant chaque traversée, **attendre que l'animateur ait resserré le groupe** avec le contact visuel du serre-file. Bien écouter le rappel des consignes de sécurité et traverser au seul signal de départ.

Traverser la route

Passage pour piétons, situé à 50 M



Traverser **impérativement en pivot autour de l'animateur** face au passage protégé.

Il n'y a pas de passage

Traverser en ligne une fois le groupe resserré.



En aucun cas, nous ne sommes autorisés à arrêter la circulation
Au signal, le groupe traverse **perpendiculairement à son axe et non en biais** avec le danger dans le dos.

TRAVERSER : EXTRAITS ARTICLES CODE DE LA ROUTE

Vous ne devez traverser qu'après vous êtes assuré que vous pouvez le faire sans risque en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse du véhicule.

Vous avez l'obligation d'emprunter les passages prévus pour les piétons s'ils sont situés à moins de 50 mètres.

Aux intersections à proximité desquelles il n'existe pas de passage prévu pour les piétons, empruntez la partie de la chaussée en prolongement du trottoir, **et ne traversez pas en diagonale, le dos face au danger !**



ORDRE DE MARCHÉ SUR LA ROUTE EN DEUX GROUPES



A CONSERVER PAR L'ADHERENT

LA CHARTE DU RANDONNEUR



FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

SURICATE
TOUS SENTINELLE DES SPORTS DE NATURE